Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-286100029-20260522-202605226-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2026

CDG 61
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne

ARRETE n° 2026/05/22-6
portant liste d'aptitude au grade d'ANIMATEUR TERRITORIAL au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de gestion,

Vu le Livre Ier du code général de la Fonction Publique relatif aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6 du code général de la Fonction Publique relatifs à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2002-870 du 3 mai 2002 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment son article 9,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
Considérant l'article 9 du décret 2010-329 modifié du 22 mars 2010 disposant que la proportion de nominations susceptibles d'être prononcées au titre du 2° des articles 4 et 6 est fixée à raison d'un recrutement pour deux nominations intervenues dans l'ensemble des collectivités ou établissements affiliés à un centre de gestion,
Considérant que le nombre de recrutements intervenus, est moins favorable que l'application de la clause de sauvegarde, qui permet d'ouvrir 1 poste à répartir entre le grade d'animateur et le grade d'animateur principal de 2ème classe,
Considérant les attestations établies par le CNFPT précisant que les agents ont accomplis la totalité de leur obligation de formation de professionnalisation pour les périodes révolues,
Considérant les Lignes Directrices de Gestion (5) au titre de la promotion interne arrêtées par le Président du Centre de Gestion le 16 décembre 2025,

Arrête :

Article 1 : Liste d'aptitude : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial prévue à l'article 6 du décret portant statut particulier des animateurs territoriaux est établie comme suit pour l'année 2026 :

- Mme Magali SOUTY, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Commune de La Ferté Macé.

Article 2 : Durée d'inscription : La liste d'aptitude prend effet **au 1er juin 2026.** Elle est établie pour deux ans. Les lauréats qui n'auront pas obtenu de poste devront faire connaître au Centre de Gestion de l'Orne avant le 30 avril 2028 leur intention d'être maintenus sur la liste pour une troisième année et avant le 30 avril 2029 pour une quatrième année.

Article 3 - Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 - Exécution : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne et fera l'objet d'une publicité sur le site Internet du CDG 61.

Fait à Valframbert, le 22 mai 2026
Le Président,

Francis AIVAR

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ORNE

2, rue François Arago - 61250 **VALFRAMBERT** - Tél. 02 33 80 48 00 - Fax 02 33 80 64 99 - **cdg61@cdg61.fr - www.cdg61.fr**